

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt, le sept juillet, à 16 heures,

Les membres du Conseil d'administration de la Fondation Partenariale de l'Université de Lille ayant son siège dans les locaux de l'Université de Lille, 42 rue Paul Duez, 59800 Lille (ci-après dénommée « la Fondation »), se sont réunis au siège sur convocation du Président de la Fondation, envoyée par courrier électronique, conformément aux dispositions des statuts.

Il a été établi une feuille de présence signée par les membres du Collège des fondateurs, du Collège des représentants du Personnel et du Collège des personnalités qualifiés présents. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

Du fait de la démission du Pr. Xavier Vandendriessche avec un effet à l'issue de la séance ayant statué sur les comptes de l'exercice 2019, le Conseil d'administration est présidé par le Vice-Président de la Fondation, Monsieur Frédéric Motte. Le Vice-Président est assisté d'un secrétaire de séance, Madame la Pr. Séverine Casalis, en sa qualité de membre du Collège des fondateurs.

Le Vice-Président rappelle que le Conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Désignation des membres du Bureau au sein des membres du Conseil d'administration (articles 12.1 et 13.1 des statuts) : Président, Vice-Président, Trésorier, Secrétaire général (délibération) ;
2. Nomination du Président honoraire de la Fondation (délibération) ;
3. Vote de l'état prévisionnel des dépenses pour 2020 (délibération) ;

Le Président de l'Université précise que la désignation des nouveaux administrateurs siégeant au titre des collèges des fondateurs et des représentants du personnel a été pensée afin d'élargir le spectre scientifique de la fondation à l'ensemble des champs disciplinaires de l'Université de Lille.

Le Vice-Président expose les faits suivants :

1. Il est rappelé qu'aux termes des statuts, les membres du Conseil d'administration sont répartis en trois collèges de la façon suivante :
 - o 4 administrateurs siégeant au collège des fondateurs,
 - o 2 administrateurs siégeant au collège des représentants du personnel de l'Université de Lille,
 - o 3 administrateurs siégeant au collège des personnalités qualifiées.
2. Conformément à l'article 10-1 des statuts, le collège des fondateurs est composé :
 - o De 2 représentants nommés par le Président de l'Université : Monsieur le Pr. Jean-Christophe Camart a été nommé par le Président de l'Université de Lille le 10 janvier 2018 et Madame la Pr. Séverine Casalis a été nommée par le Président de l'Université de Lille le 22 juin 2020 ; la copie des actes de nomination est jointe en annexe ;
 - o De 2 représentants nommés par le Conseil d'administration de l'Université de Lille : Monsieur le Pr. Dominique Lacroix et Monsieur le Pr. Christophe Niewiadomski ont été nommés par délibération du Conseil d'administration de l'Université en date du 12 mars 2020, dont la copie est jointe en annexe.

3. Conformément à l'article 10-2 des statuts, le collège des représentants du personnel est composé :
 - o De Madame la Pr. Betty Semail, proposée par la Commission de recherche du conseil académique de l'Université et nommée par délibération du Conseil d'administration de l'Université en date du 12 mars 2020, dont la copie est jointe en annexe ;
 - o De Madame la Pr. Maud Herbert proposée par la Commission de la formation et de la vie étudiante du conseil académique de l'Université et nommée par délibération du Conseil d'administration de l'Université en date du 12 mars 2020, dont la copie est jointe en annexe.

Un tour de table permet à chaque administrateur de se présenter succinctement :

- Frédéric Boiron, Directeur général du Centre hospitalier et universitaire de Lille, se définit comme un lillois venant du sud-ouest, très admiratif de tout ce qui se réalise avec créativité sur ce territoire. Il salue la stratégie partagée entre le CHU et l'Université, qui est une grande force.
- Jean-Christophe Camart, professeur des universités en électronique, optronique et systèmes, est actuellement Président de l'Université de Lille.
- Séverine Casalis, professeure des universités en psychologie cognitive plus particulièrement sur les questions de langage, est actuellement Vice-présidente Valorisation de l'Université et en charge également du pilotage de la médiation scientifique. Depuis février 2019, elle est membre du Comité des projets de la Fondation, espace qu'elle trouve très intéressant, à développer.
- Maud Herbert, professeure des universités à l'IAE Lille - University School of Management dans le domaine du marketing social. Ses travaux de recherche s'intéressent à la consommation des marges, aux consommateurs vulnérables. Elle aime décrocher.
- Dominique Lacroix, professeur des universités en cardiologie maladies vasculaires, est Doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Lille depuis janvier 2020. La lecture du rapport moral de la Fondation lui a permis de découvrir la belle progression de l'action de la Fondation, avec une place honorable pour la santé. Il tient à souligner la rigueur légendaire de Xavier Vandendriessche.
- Frédéric Motte, chef d'entreprise dans la sous-traitance industrielle, n'hésite pas exprimer son amour pour le territoire ; ses trois mandatures de maire en sont une belle preuve. Siéger au Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) lui a permis de découvrir l'enseignement supérieur et la recherche, ce qui s'est poursuivi lors de sa mandature à la tête du Médef Hauts-de-France.
- Christophe Niewiadomski, professeur des universités en éducation, Directeur de la Maison Européenne des Sciences humaines et sociales depuis janvier 2020.
- Betty Semail, professeure des universités en génie électrique à Polytech, porte sa recherche sur la conversion de l'énergie en électricité. Elle exprime son intérêt plus particulièrement sur les start-up.

Le représentant du Comité des projets, Bruno Desprez, invité à cette séance du Conseil d'administration, souhaite remercier le Président Vandendriessche et toute l'équipe pour la confiance accordée. Bénéficiant d'une double formation d'ingénieur agronome et de docteur ès sciences, il est à la fois directeur de la recherche et directeur des ressources humaines de la Maison Florimond-Desprez. Ce qui l'intéresse plus particulièrement, c'est d'accompagner les projets déposés auprès de la Fondation, qu'ils soient ou pas retenus pour un soutien.

Le Président Camart salue la diversité des profils des administrateurs qui sont un atout pour le développement de la Fondation.

Le Président de séance rappelle que conformément aux articles 12 et 13.1 des statuts, le Conseil d'administration choisit en son sein, pour une durée d'un an, les membres du Bureau du Conseil d'administration et plus précisément :

- o Le Président de la Fondation Partenariale ;
- o Le Vice-Président ;
- o Le Trésorier ;
- o Le Secrétaire général.

Le Président Camart expose la trajectoire qu'il envisage pour la Fondation :

- Il place sa candidature dans la continuité de l'action conduite par le Président Xavier Vandendriessche. Xavier a été visionnaire, la démarche qu'il a initiée demeure précieuse : c'est la volonté de faire de la Fondation le bras armé de l'université pour accompagner et dynamiser son développement, à l'interface avec le monde économique.
 - La Fondation est l'un des plus beaux exemples de *l'université dans la cité* mais aussi de la *cité aux côtés de l'université*. Promouvoir des projets de recherche, développer des partenariats, valoriser la recherche, diffuser la culture scientifique...
 - Ces objectifs seront poursuivis avec des priorités en phase avec la politique de site.
 - Cette continuité suppose de *poursuivre, d'élargir et d'approfondir* l'action de la fondation :
 - Au plan de la pluridisciplinarité – c'est d'autant plus vrai que les pépites sont souvent à la croisée de plusieurs disciplines.
 - A l'échelle du site lillois, en se projetant déjà dans le futur établissement public expérimental (EPE). La fondation Université de Lille sera demain celle de l'EPE. Cette construction devra s'envisager avec les écoles, et aussi aux partenaires naturels pour la recherche comme le CHU ou encore les institutions comme la MEL.
 - En prenant en compte les besoins des composantes notamment en matière de mécénat.
 - Il y aura sans doute des évolutions à introduire :
 - Le Comité des projets verra sa composition évoluer dans le même esprit que celle du Conseil d'administration. Il faudra veiller à son imbrication avec le Conseil d'administration. Bruno Desprez, s'il accepte la mission, pourrait présider le Comité des projets et rapporter ses travaux au Conseil d'administration ; en effet l'emploi du temps du Président Camart ne lui permettra pas d'assurer le pilotage dudit Comité qui doit continuer à apporter son expertise dans l'instruction des dossiers.
 - Il faudra veiller à coordonner les liens avec U-Link (Direction des relations avec les entreprises de l'Université) pour renforcer les liens avec le monde économique.
- ⇒ *Poursuivre et approfondir l'action engagée par Xavier en l'étendant pleinement à l'échelle de la nouvelle Université de Lille, voilà l'ambition exprimée par le Président de l'Université de Lille.*

Aucune observation complémentaire n'ayant été formulée, le Président de séance met aux voix les propositions de résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'administration décide de désigner en qualité de Président de la Fondation et membre du Bureau du Conseil d'administration, à compter de ce jour et pour une période d'un an expirant à l'issue de la réunion du Conseil d'administration de la Fondation appelé à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2020 : **Jean-Christophe Camart**.

Le Président de la Fondation exerce également les fonctions de Président du Conseil d'administration de la Fondation. Monsieur Camart exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Fondation Partenariale. Monsieur Camart déclare accepter les fonctions de Président de la Fondation et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi ou les règlements pour l'exercice de ces fonctions.

La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président Camart remercie sincèrement les administrateurs pour leur vote de confiance.

Concernant la composition du bureau qui est à renouveler, il propose la reconduction du mandat de Monsieur Frédéric Motte comme Vice-Président et de Monsieur Frédéric Boiron comme trésorier et de désigner Madame Séverine Casalis comme Secrétaire générale.

Enfin il souhaite confirmer Madame Anne de Lamotte dans la fonction de directrice de la fondation dont il sait pouvoir compter sur sa grande compétence.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration décide de désigner en qualité de Vice-Président de la Fondation et membre du Bureau du Conseil d'administration, à compter de ce jour et pour une période d'un an expirant à l'issue de la réunion du Conseil d'administration de la Fondation appelé à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2020 : **Frédéric Motte**.

Monsieur Motte exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Fondation. Monsieur Motte déclare accepter les fonctions de Vice-Président de la Fondation et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi ou les règlements pour l'exercice de ces fonctions.

La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

TROISIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration décide de désigner en qualité de Trésorier de la Fondation et membre du Bureau du Conseil d'administration, à compter de ce jour et pour une période d'un an expirant à l'issue de la réunion du Conseil d'Administration de la Fondation appelé à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2020 : **Frédéric Boiron**.

Monsieur Boiron exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Fondation. Monsieur Boiron déclare accepter les fonctions de Trésorier de la Fondation et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi ou les règlements pour l'exercice de ces fonctions.

La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration décide de désigner en qualité de Secrétaire Général de la Fondation et membre du Bureau du Conseil d'administration, à compter de ce jour et pour une période d'un an expirant à l'issue de la réunion du Conseil d'administration de la Fondation appelé à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2020 : **Séverine Casalis**.

Madame Casalis exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Fondation. Madame Casalis déclare accepter les fonctions de Secrétaire général de la Fondation et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi ou les règlements pour l'exercice de ces fonctions.

La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président de séance suspend la séance quelques instants afin de constater que les membres du Bureau du conseil d'administration nouvellement désignés ont accepté leurs fonctions et permettre aux membres du Bureau de poursuivre la séance en leurs nouvelles qualités.

Le Président de séance conserve sa qualité et constate qu'aucune modification de quorum n'est intervenue. Le Président met aux voix les résolutions suivantes :

CINQUIEME RESOLUTION

Le Président de la Fondation propose de désigner le Pr. Xavier Vandendriessche en tant que Président honoraire de la Fondation de l'Université de Lille.

Le Conseil d'administration vote par acclamation cette désignation.

SIXIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 12.1 des statuts, le Président de la Fondation présente au Conseil d'administration un projet d'état prévisionnel de dépenses pour l'année 2020. Suivant les orientations qui seront prises dans les mois à venir, le budget sera éventuellement à ajuster.

RECETTES 2020

Compte courant	Solde au 23/06/2020	55 162,94
Compte sur livret	Solde au 23/06/2020	515 000,00
Prévision performance des placements	320 K€ sur l'année / reste à percevoir	196 108,49
		766 271,43

Pour mémoire

Placements		16 976 900,00
Dotation 15M€		15 196 900,00
Actions Genfit	valeur au 23/06/2020	1 100 000,00
Participations au capital de start-up	InBrain Pharma	200 000,00
	Par'Immune	200 000,00
	Zymoptiq	80 000,00
	Oncolight Medical / Hemerion	200 000,00

DEPENSES 2019 A PAYER

Programme 2019*		
	Oncolight Medical / Hemerion	200 000,00
	Etude Belinda (1/3 ans)	33 833,33
	Année Philologique (1/4 ans)	41 250,00
(*en attente de conventionnement ou facturation)		275 083,33

DEPENSES 2020

Programme 2020		300 000,00
	LExIm	79 000,00
	Eric Weil dans le monde philosophique anglophone (1/3 ans)	22 158,68
Personnel (remboursement mise à disposition)		86 748,00
Communication (dont évènementiel 2020)		4 000,00
Fonctionnement courant		60 632,72
Financier		53 540,00
	Commissaire aux comptes	3 000,00
	Expert-comptable	4 920,00
	Frais bancaires	290,00
	Gestion des placements	45 330,00
Conseil juridique		1 040,52
Assurance		350,00
Petit matériel		202,20
Formation, réseau		2 500,00
Mission		2 000,00
Réception		1 000,00
Total des dépenses 2020		451 380,72

TOTAL DES DEPENSES 2019 ET 2020 726 464,05

DEPENSES 2020 PAYEES 34 653,67

DISPONIBLE 74 461,05

Le Conseil d'administration vote à l'unanimité des membres présents et représentés l'état prévisionnel des dépenses pour 2020.

SEPTIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Vice-Président.

Président
Jean-Christophe Camart

Vice-Président
Frédéric Motte